

Le PS exclut André Gilles de ses rangs

■ Le parti examinera aussi la situation de Stéphane Moreau d'ici la fin du mois d'avril.

Son attitude, jugée par d'aucuns plus qu'arrogante lors de sa dernière audition devant la commission d'enquête wallonne Nethys/Publifin, avait fait sortir un jeune député PS de ses gonds. Son parti aussi manifestement puisqu'il a exclu jeudi l'ancien député provincial liégeois. Via un communiqué tombé vers 19 heures, le PS a annoncé l'exclusion de celui qui commençait à gêner aux entournures. Certes l'homme avait déjà démissionné de son mandat de député provincial et avait quitté complètement l'institution. Cela n'a pas suffi. Il faut dire qu'André Gilles avait choisi de conserver un mandat d'administrateur chez Nethys – tout en renonçant à la présidence – et occupait encore la fonction de président du comité stratégique. Deux rôles qui lui laissaient une grande marge de manœuvre au sein de la société privée à capitaux publics et des rémunéra-

tions confortables. Il ne prétendait pas quitter ces fonctions qu'il considérait comme relevant du "privé". Ce qui n'est qu'en partie vrai. André Gilles n'aurait sans doute jamais occupé ce mandat "privé" s'il n'avait pas été mandataire politique.

"Que vous gardiez ne fût-ce qu'un orteil au sein de Nethys me pose problème", lui avait lancé, vendredi dernier, sous le coup de l'énerverment, un Patrick Prévot plutôt dans la retenue lors des auditions précédentes. Une sortie socialiste qui avait surpris l'ensemble de la commission d'enquête et avait même été saluée, dans les couloirs du parlement, par un MR qui n'en espérait plus tant.

Il était là "selon son bon plaisir"

Rappelons aussi que sous l'impulsion du PS et du CDH, le parlement wallon avait d'abord décidé de discuter du scandale des comités de secteur de l'intercommunale Publifin au sein d'une commission spéciale (sans pouvoir exercer un vrai pouvoir de juge d'instruction). Face à la première audition d'André Gilles – l'homme

précisant être là selon "son bon plaisir" –, le PS n'avait eu d'autres choix que de se rallier à l'avis de l'opposition et de mettre en place une commission d'enquête.

Le coup fatal a été asséné ce jeudi. "André Gilles, pouvait-on lire dans le communiqué, a été exclu du Parti socialiste cet après-midi. Dès à présent, il ne fait plus partie des membres du PS et ne peut plus exercer aucun mandat pour le compte du PS. Le Bureau du Parti avait décidé, le 6 février, de suspendre André Gilles de ses mandats internes et de saisir le Conseil de déontologie de sa situation suite aux révélations dans le cadre du dossier Publifin. Le Conseil de déontologie a instruit le dossier et transmis, le 24 mars, son rapport à la Commission de vigilance, organe chargé de prendre les décisions, qui a entendu M. Gilles cet après-midi et décidé son exclusion immédiate." Une décision qui "ne peut faire l'objet d'aucun recours".

La situation de Stéphane Moreau, le CEO de Nethys, sera examinée par les mêmes instances avant la fin du mois. Son exclusion provoquerait un autre cataclysme.

S.Ta.

Stéphane Moreau, le "chevalier" contesté

Tout cela n'est qu'une tempête dans un verre d'eau", estime un observateur. Il est évident que si le scandale Publifin/Nethys n'avait pas éclaté en décembre dernier, jamais il n'y aurait eu un tel barnum autour de la dernière polémique concernant Stéphane Moreau (PS).

"Le Vif" écrivait jeudi que le patron de Nethys, également bourgmestre démissionnaire d'Ans, a été nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne à l'occasion de ses cinq années passées à la tête de sa commune. La distinction – un titre purement honorifique – lui a été attribuée pour "services rendus au pays". Le texte a été signé par le roi Philippe le 28 avril 2016.

Le hic, c'est qu'à l'époque, l'intéressé était déjà impliqué dans plusieurs affaires judiciaires : il était sous le coup d'une inculpation pour détournement de véhicules de l'intercommunale Tectco (l'ancêtre de la nébuleuse Publifin/Nethys) au profit du PS; et il était cité dans les dossiers dits "Ethias" et "Plateau". Or, selon une loi de 2006, une distinction honorifique officielle ne peut être accordée à une personne tant qu'elle est sous le coup d'une procédure judiciaire. Comprenez que Stéphane Moreau n'aurait pas dû être élevé au rang de chevalier de l'Ordre de la Couronne – en tout cas, pas pour le moment.

La loi de 2006 précise aussi que "les propositions d'octroi de distinctions aux mandataires publics élus [...] ne sont soumises au Roi qu'après avoir été dûment contrôlées par le service public responsable". L'acte de candidature a été produit début 2006 par le collège communal d'Ans (signé par le bourgmestre lui-même et par un échevin) et envoyé à l'administration wallonne (le SPW, Service public de Wallonie). Mais celle-ci n'a pas effectué le contrôle requis.

Vérification du casier judiciaire

Au SPW, on se défend. "C'est un peu particulier, mais la loi indique bien que l'administration n'est pas tenue de vérifier"

si le requérant est sous le coup d'une procédure judiciaire, explique Nicolas Yernaux, le porte-parole de l'administration. Il pointe que la législation a adopté une posture "pragmatique". "On pourrait faire les vérifications. Mais on reçoit 500 demandes par an" et s'il fallait tout vérifier, poursuit-il, cela risquerait d'encombrer inutilement les parquets. "En revanche, ce qu'on doit vérifier – et on l'a fait – ce sont les critères d'ancienneté et si le casier judiciaire de la personne est vierge. Ce qui est le cas de Stéphane Moreau." Bref, "l'administration ne considère pas avoir commis une faute".

Une fois que l'acte de candidature est validé par le SPW, la suite de la procédure est automatique. Le dossier est signé, au nom du gouvernement wallon, par le ministre-Président wallon et son ministre des Pouvoirs locaux. Il est ensuite envoyé à la chancellerie pour la signature du Premier ministre (l'octroi d'une distinction honorifique se fait par arrêté royal, il faut donc la signature d'un ministre fédéral) et enfin au Palais pour celle du Roi.

Interrogé par "Le Vif", Paul Magnette (PS), ministre-Président wallon, dit se "contresoutenir" de cette affaire et évoque des décorations "automatiques". Tout mandataire local peut en effet recevoir une telle distinction s'il remplit certaines conditions d'ancienneté. A la chancellerie du Premier ministre Charles Michel (MR), on pointe que celui-ci "n'a pas de marge de manœuvre et doit signer lorsqu'une entité fédérée le lui demande". Réaction similaire du côté du Palais royal.

Stéphane Moreau pourrait se voir retirer sa distinction s'il est constaté que la procédure a été menée de manière illégale. Ce qui n'est pas le cas, selon le SPW.

A. C.